

Compte-rendu
réunion relative au déconfinement des GEM
Fédérations / têtes de réseaux – ARS
6 mai 2020 de 10h à 11h

Participants :

Xavier Mersch, Référent GEM UNAFAM
Marjaan VAN OPSTAL, UNAFAM
Claude FINKELSTEIN, FNAPSY
Dominique LAUNAT, Santé Mentale France
Philippe GUERARD, ADVOCACY
Hélène ROBIN, UNAFTC
Pierrick LE LOEUFF, CNIGEM
Stéf BONNOT-BRIEY, copilote du groupe de travail relatif à l'évolution du cahier des charges des GEM
Thomas CASUBOLO, GEM « les Amis de l'Espérance »
Patrick GAILDRY, HEMISPHERIK
Marie-Jo Simeoni, GEM « Se construire ensemble »

Caroline CAZE, ARS NA
Michel GALAN, ARS BFC
Audrey SERVEAU, ARS PDL,
Hannah MILLERAND, ARS IDF
Aurélie PINNAT, ARS Corse
ARS Grand EST

Anaëlle GUILLOU, DGCS
Anne VEBER, DGOS
Laure ALBERTINI, Délégation interministérielle Autisme
Eve DUJARRIC, CNSA

L'objet de la réunion : Echanges sur le contenu de la fiche relative aux préconisations de déconfinement pour les GEM.

- Collectivités

Les collectivités devraient être informées des modalités de déconfinement des GEM. Le document pourrait être adressé à l'association des Maires de France (canal à définir)

Les Maires peuvent également être sollicités à un niveau plus local.

Le CNIGEM prépare un courrier type que les GEM pourraient envoyer aux municipalités pour ne pas être oublié dans les distributions.

- Responsabilité individuelle

Le principe de responsabilité individuelle, au sens du Haut conseil de la santé publique est un aspect important : si un adhérent ou un salarié développe des symptômes, il est de sa responsabilité de ne pas venir au GEM.

En outre, si les symptômes sont confirmés et que la personne a fréquenté le GEM les jours précédents, il devra prévenir le GEM. Vigilance à avoir sur la question des données de santé.

Les personnes présentant les symptômes du Covid-19 doivent être orientées vers le médecin.

- Gouvernance

Le volet relatif à l'association des GEM aux décisions est à reformuler : c'est le GEM et ses instances qui prennent les décisions. La réunion des instances va permettre une reprise des activités progressives.

Les instances de gouvernance auront un rôle majeur à jouer. Par exemple le vote d'un règlement intérieur pour la période.

- Liens avec les ARS

Des liens réguliers avec les ARS doivent être maintenus afin de s'assurer des directives territoriales, et d'informer les ARS des organisations mises en œuvre.

Afin de faciliter ces contacts, la ou les personnes ressources en ARS doivent être connues des GEM.

- Nouveaux adhérents

Le volet relatif aux nouveaux adhérents doit être nuancé : les GEM doivent pouvoir apporter au moins une réponse à distance. Il est important de ne laisser personne sans aucune réponse.

- Thermomètres frontaux

La prise de température à l'entrée du GEM avec un thermomètre frontal est souhaitée par certains car elle permet de rassurer les adhérents, mais :

- Elle ne peut pas être obligatoire et ne peut être clairement affichée dans le document car le Haut conseil de la santé publique ne la recommande pas,
- Elle peut être stigmatisante ou faire peur.

- Masques

Selon la doctrine nationale, les ARS ne fournissent pas les masques chirurgicaux aux GEM. Toutefois, selon les possibilités locales, un appui aux GEM peut être apporté avec la fourniture de quelques masques pour le démarrage du déconfinement ou de secours.

Le CNIGEM réfléchit à un achat groupé.

A l'entrée du GEM, les adhérents doivent se présenter avec un masque ou autre mode de protection individuelle type visière, notamment pour prendre les particularités de certaines personnes.

Une pédagogie doit être effectuée auprès des adhérents sur le port du masque. La mobilisation de IREPS peut être une ressource en ce sens. La mobilisation d'acteurs tels que les CREA, les CEAPSY ou encore le CEPIAS en appui des GEM peut constituer une ressource pour les GEM.

Le GEM pourrait gérer les masques en toute sécurité, mais cela sous-entend qu'il a la capacité de se procurer suffisamment de masques.

- Organisation du matériel

Importance de mentionner la gestion des déchets et l'emploi de vaisselle en carton.

Prochaines étapes :

Envoi d'une nouvelle version du document aux acteurs au plus tard le 7 mai matin.

Retours / observations possibles. Le document évoluera et sera alimenté par les retours d'expérience.